

Envoi par courrier et par télécopieur : (514) 528-2459

Québec, le 6 décembre 2001

Madame Monique Beausoleil
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
Régie régionale de la santé et des services sociaux
Direction de la santé publique de Montréal-Centre
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Objet : Projet de modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal par
le ministère des Transports du Québec

Questions complémentaires

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous apprécierions grandement recevoir les réponses d'ici le 20 décembre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de
la commission

P-J.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Questions adressées le 6 décembre 2001

Question 1

Serait-il possible de produire une synthèse du portrait de la santé des populations qui résident dans les quatre quartiers touchés par le projet du MTQ (Centre-Sud, Sainte-Marie, Hochelaga-Maisonneuve et Mercier-Ouest) en fonction des préoccupations suivantes :

- Personnes qui souffrent d'asthme (en fonction de l'âge);
- Nombre de personnes atteintes du cancer du poumon;
- Nombre de personnes souffrant de bronchites chroniques;
- Mortalités dues à des maladies respiratoires;
- Mortalités dues à des maladies cardiovasculaires;
- Données sur la consommation de somnifères prescrits par un médecin;
- Données sur les cas de dépression.

Question 2

Dans sa présentation devant la commission lors de la séance du 21 novembre 2001, en après-midi la représentante du MSSS a souligné que :

Généralement, en épidémiologie, pour dire qu'on a un effet qui est d'intérêt, on considère que l'effet doit être 200 fois plus chez les gens exposés que chez les gens qui ne sont pas exposés. [...] Quand c'est en bas de 200 %, ça se pourrait, au lieu d'être l'effet qu'on regarde, le polluant qu'on regarde, par exemple, ça pourrait être autre chose. [...] Donc, c'est pour ça que ces scientifiques-là pensent qu'en bas de 200 %, il peut y avoir d'autres facteurs qui viennent influencer. (DT4, p. 5 et 6)

Pour éviter tout risque de malentendu et s'assurer de bien comprendre l'information fournie, la commission souhaiterait qu'on lui précise si le seuil utilisé dans les études épidémiologiques pour reconnaître une relation de cause à effet est de 200 % (2 fois) ou de 200 fois (20 000 %).